

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

Comme vous pourrez le constater, les événements de Syrie et l'assassinat de la socio-thérapeute genevoise Adeline Morel ont passablement occupé les rédacteurs du **Pamphlet**. Nous n'y reviendrons donc pas ici.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, il y a tout lieu d'espérer que l'initiative du GSSa sera rejetée le 22 septembre, mais on ne sait jamais...

Quel que soit le résultat de la votation, la campagne a bien montré que, même chez les partisans du maintien de l'obligation de servir, les avis quant à la forme de cette obligation divergent beaucoup – on va du maintien du statu quo aux propositions de «modernisation» les plus farfelues.

Nous avons le regret de constater – et ce n'est pas nouveau – que ces dernières, qu'il s'agisse d'étendre l'obligation de servir aux femmes, de former les militaires à tous les métiers en rapport avec la sécurité ou d'étendre encore les domaines d'activité des «civilistes», sont inévitablement sous-tendues par la conviction qu'il est normal et licite d'infliger une obligation de servir à tous les citoyens suisses. Nos contemporains semblent considérer la servitude comme allant de soi, comme inhérente à l'égalité prétendument garantie par la démocratie.

Nous ne nous étendrons pas sur notre opposition irréductible au service civil, dont un des nombreux défauts est de squatter des emplois.

Vouloir transformer des recrues en policiers ou pompiers forcément occasionnels et forcément formés au rabais nous paraît une aberration.

Quant à l'engagement obligatoire des femmes, au nom de l'égalité des sexes bien entendu, il ne peut rencontrer l'adhésion que de quelques rêveurs. Qui, en effet, assurerait les tâches civiles essentielles en cas de mobilisation? Qui ferait marcher l'économie? Qui assurerait l'enseignement? Qui s'occuperait des enfants et des personnes âgées? Qui assumerait les tâches agricoles? Les hommes libérés du fait de la diminution des effectifs de l'armée, certes, quelques «civilistes», sans doute, mais aussi et surtout les femmes, pour autant qu'on leur en donne les moyens et la possibilité.

Une anecdote célèbre dans notre famille illustre bien notre propos: quand éclata la deuxième guerre mondiale, un cousin éloigné, agriculteur, fut naturellement mobilisé, avec son cheval. Sa femme, tout à coup obligée de diriger elle-même le train de campagne, écrivit au Général grosso modo ce qui suit: «Vous pouvez garder mon mari, mais, s'il vous plaît, rendez-moi le cheval.»

Ce qui fut fait!

le pamphlet

Syrie: sac de nœuds

Le président des Etats-Unis cherche avec détermination tous les prétextes pour intervenir en Syrie.

Il a commencé par la proclamation absurde d'une prétendue *ligne rouge* qui devait marquer la limite de l'acceptable: le conflit avait déjà provoqué, de part et d'autre, cent mille morts, des centaines de milliers de blessés, un million de personnes déplacées sans ressources, mais ça, c'était encore tolérable pour autant que des *armes chimiques* ne soient pas utilisées!

Ces fameuses armes chimiques ont pourtant été utilisées pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak, sans que les USA n'aient crié au franchissement d'une *ligne rouge*.

Miracle: le 21 août, des armes chimiques ont été utilisées. Par qui? On n'en sait rien, car il est très difficile d'enquêter sur place et les enquêteurs de l'ONU n'ont probablement pas la neutralité et l'indépendance qu'il faudrait. Ils n'ont d'ailleurs pas rendu leur rapport, à l'heure où j'écris ces lignes, ce qui n'empêche pas M. John Kerry, M. Barack Obama et M. Laurent Fabius, le guignol qui occupe en France le quai d'Orsay, d'affirmer que la responsabilité du président Bachar El Assad est indéniable.

Mais tout le monde ne veut pas se porter garant des mensonges de Pinocchio et porter de ce fait la responsabilité d'une troisième guerre mondiale. Mme Carla Del Ponte avait déjà proclamé début mai que des armes chimiques avaient été utilisées par les rebelles. L'enseignant belge Pierre Piccinin, qui vient d'être libéré après cinq mois de détention par les rebelles, affirme qu'il a surpris une conversation entre ses ravisseurs, indiquant que l'attaque au gaz sarin dans la banlieue de Damas avait été orchestrée par les rebelles comme une provocation «pour pousser l'Occident à intervenir militairement».

Le président syrien nie avoir utilisé des gaz et met ses contradicteurs au défi de prouver le contraire.

Je suis porté à le croire. M. Bachar El Assad ne peut avoir aucun avantage à gazer ses compatriotes, sachant que les Etats-Unis avaient clairement décrété qu'une telle attaque représenterait un *casus belli* et justifierait une intervention internationale contre le régime.

La conversation surprise par M. Piccinin est le reflet d'une thèse beaucoup plus plausible. Les rebelles ont démontré leur incapacité à l'emporter sur le terrain, malgré le soutien logistique avoué des Américains, de l'Arabie séoudite, du Qatar et malgré l'appui plus discret de la Grande-Bretagne et de la France.

Ils ont besoin, pour renverser le président légitime et s'emparer eux-mêmes du pouvoir, d'une intervention armée de l'Occident.

Mais qui sont ces rebelles, et quel régime mettraient-ils en place à la chute de la famille Assad? Tout porte à croire que les insurgés sont une nébuleuse assez hétéroclite, constituée d'islamistes radicaux, de chiites et d'autres communautés qui ne manqueraient pas de se combattre entre elles, dès la chute de Bachar, comme on le voit aujourd'hui en Egypte et en Libye.

Les bons apôtres qui ont poussé à l'intervention occidentale clameront qu'ils n'avaient pas voulu cela et qu'ils ont poussé à l'extension de la guerre pour promouvoir la paix. On a déjà entendu les mêmes sornettes il y a septante-quatre ans.

Mais malgré l'intense *lobbying* des va-t-en-guerre, inspirés par les milieux sionistes, une lueur d'espoir vient de naître: la proposition russe de contrôle des armes chimiques et de destruction de ces armes. Sitôt émise, la proposition fut vivement critiquée par les bellistes, qui proclamèrent que le président syrien n'accepterait jamais une telle exigence.

Or, le locataire de la Maison Blanche avait peut-être un conseiller plus futé que les autres. Bachar accepte le contrôle et Obama repousse la consultation du Congrès. Le dindon de la farce est Hollande, parti sabre au clair en se croyant appuyé par les USA et la Grande-Bretagne et qui se retrouve tout seul et tout nu sous les lazzi.

Il existe un moyen simple de ramener la paix en Syrie. Il faut cesser de soutenir les rebelles, ne plus leur livrer aucune arme, aucun matériel, aucune subvention, et permettre ainsi au gouvernement légitime de rétablir l'ordre intérieur.

Claude Paschoud

Bricole

Mise au point

On apprenait le 13 septembre que «la Maison Blanche ne retirera[it] pas sa menace d'une action militaire unilatérale contre le régime de Bachar el Assad, car elle estim[ait] essentiel de maintenir une pression qui avait abouti aux développements de la semaine écoulée».

Les choses n'auraient peut-être pas évolué si vite en effet sans la fameuse pression, mais il n'en reste pas moins que l'intervention de Vladimir Poutine à propos des armes chimiques syriennes a sauvé la mise à Barack Obama qui, lâché par tous ses alliés crédibles, a pu sans perdre la face repousser le vote du Congrès, dont le résultat n'était pas acquis en dépit d'une propagande effrénée. (mp)

En direct de Sirius

Blitzschnell dans le wagon de queue! (Où il est prouvé que l'histoire en marche revient quelquefois sur ses pas)

Oï Weh! Les édiles de Goslar, s'avisant d'un tragique oubli, viennent de s'acquitter enfin d'un «devoir» de (mise à jour de) mémoire, rejoignant ce faisant la cohorte de villes allemandes qui, dès leur invasion par les libérateurs (N.B. : l'inversion des termes va aussi), s'étaient bousculées pour gommer de leurs listes de citoyens d'honneur certain feu chancelier à l'accent autrichien. Preuve rassurante qu'il est encore possible de s'agenouiller pour désavouer sans risques les décisions de décédés prédécesseurs. Ainsi donc, en Allemagne conditionnelle, «Hitler? Connais plus! *Gott sei Dank!*»... Domage pour Bertrand Blier. Mais qu'il est bon de savoir que, «le sens de l'histoire» n'étant plus verrouillé, on va pouvoir s'intéresser à pas mal de sinistres pas toujours trépassés. Petite consolation apte à encourager tous les libres chercheurs en compliquant la tâche des historiens de cour.

Prévision météo: en RSF, le 14 juillet 2014 risque d'être orageux

Au train où, sur le oueb, toutes classes confondues, galope l'exaspération des sous-chiens gaulois dont les interventions sont souvent spirituelles mais aussi de plus en plus violentes et méprisantes, tout semble indiquer qu'à la prochaine fête nationale sur l'esplanade de la Concorde (sans rire!?),

Les nouvelles aventures

Manque de savoir-vivre

«Un criminel nazi à jamais impuni», s'exclamait avec amertume le 13 août mon quotidien gratuit habituel.

On comprend et partage le chagrin de la presse devant une nouvelle aussi consternante. Où va-t-on si la justice politique n'est plus rendue?

Qui donc est le malotru qui a osé se soustraire à un châtement mérité? Un Hongrois de nonante-huit ans arrêté en 2012 et qui a eu le mauvais goût de mourir avant son procès pour crimes de guerre fixé au 26 septembre...

Heureusement...

... les dossiers de quarante anciens gardes d'Auschwitz, dont le plus jeune est âgé de huitante-huit ans, ont été transmis à la justice allemande le 27 août. On ne peut qu'espérer que tous ces anciens tortionnaires, probablement pas même repentis, seront lourdement condamnés et finiront leurs jours dans un cul-de-basse-fosse.

Quant à Silvio Berlusconi, qui n'est pas, il est vrai, un criminel de guerre présumé mais seulement un fraudeur condamné, il devrait échapper à la prison en raison de ses septante-sept ans, qui font de lui un vieillard cacochyme inapte à supporter les vicissitudes d'une incarcération.

Cherchez l'erreur? Il n'y a pas d'erreur. Il n'y a qu'un acharnement et une hypocrisie écœurants.

Mariette Paschoud

les têtes sectaires de la République Socialiste de France risquent de se trouver au bout des piques... tous genres et pigments confondus.

Croisade pandémocratique contre le Mal (le Goutha de Hollande pue le moisi)

Pauvre «Pépère» fouettard, si mignon, main dans la main avec son comparse allemand au pèlerinage d'Oradour: deux gentils premiers de classe de lycées provinciaux en voyage de fin d'année. Boudiné dans son costume de VRP en bombinettes, le pingouin dandinait du croupion. Rosissant d'aise, il allait, vent en poupe, «punir» la Syrie! Déjà, dans les officines, on s'activait à faire les preuves qu'il fallait pour retourner les opinions rétives du nouveau monde et de la vieille Europe. Kerry-né-Cohen et Fabius, tel qu'en lui-même, s'y employaient et le bon Béhachelle revenu d'aphonie sonnait des coups de shofar. Aux tévés, entre deux séries pour ruminants, on allait leur servir, à l'heure de la digestion, ce qu'il faut pour pleurer dans les chaumières et calmer le neurone. Mais attention! Sympa, le Rondelet reinteint avait prévenu: il n'enverrait pas ses Gentils à l'égorgeade. Avec l'aide de Sam, on frapperait à la mode, à distance prudente des défenses du Méchant universel, par bombes pensantes interposées. On allait faire le moins de morts possible... On ferait seulement des gravats. On vaporiserait les dépôts de gaz – arme horrible... plus que mortelle: **L-E-T-A-L-E!**... – et si possible avec, quelques criminels de guerre à lunettes et blouses blanches, des vraiment malveillants. Rien que du moral et du démocratique.

Et puis Poutine a fait donner son cavalier. Une monture que son chevalier laisse paître, tranquille sur sa case blanche, ça finit tou-

jours par sauter au noir là où on ne l'attend plus: en fin de dispositif d'en face... juste au moment où, au Capitole comme à l'Elysée, on peaufinait dans le larmoyant. Même la chancelière allemande, promptement rappelée à la Mémoire, s'émouvait, réoradourisée, coupable. Elle chancelait dans son attentisme.

Las! Le gouvernement Syrien accepte, ont dit les Russes, de mettre ses toxiques sous scellés (leur destruction, depuis ce matin, 15 septembre), aux bons soins de l'ONU. *Caramba*, encore raté! L'excellent Poutine a gagné une fois de plus. Obama rit sous cape et Pépère, qui s'appêtait à repasser derechef-de-guerre, s'est derechef ramassé un râteau! C'est dommage pour les refroidis de Goutha qui l'ont été – comment? **PAR QUI?** – pour rien...

Petit rappel pour la note du gaz (Ah! Que la guerre est belle... lorsque c'est pour le Bien)

Les Etats-Uniens en ont employé au Vietnam. Mais ça n'était pas du légal, donc pas un crime de guerre. Pour neutraliser – mot exquis – les combattants du Nord dans leurs innombrables tunnels, les défenseurs du monde libre, du Coca-Cola et des hamburgers ont engagé des turbines mobiles qui chassaient à très haute pression un maximum de gaz vomitif dans les réseaux de leurs insaisissables adversaires. Rien de bien méchant, l'arme émergeait à la rubrique «incapacitants». Cela dit, je me demande comment on se sent après avoir rendu tripes et boyaux pendant une semaine... Plus mort que vif, peut-être? Mais ça n'est là qu'une figure de style; une simple question de nuance... comme l'agent orange.

Max l'Impertinent

Retraites: un nouveau Titanic!

Et maintenant la surenchère! Après les annonces du gouvernement Ayrault concernant les retraites, voici celles de l'UMP (droite parlementaire). Et quelles annonces! Appelées «contre-réforme des retraites», les mesures préconisées ne sont en fait qu'un sparadrap de plus sur le corps exsangue de Dame Répartition. Pour le parti d'opposition, il faut en effet d'urgence «reculer d'une part l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans, et allonger d'autre part la durée de cotisation de 41,5 à 44 ans à l'horizon 2020-2023». Toujours selon l'UMP, si rien n'est fait dans les années qui viennent, «les régimes de retraite accuseront un déficit de plus de 20 milliards d'euros en 2020».

La question que pourront légitimement se poser les Français dans quelques années est simple: comment les gouvernements successifs, de droite et de gauche, ont-ils pu laisser la situation des régimes de retraite se détériorer, alors qu'ils disposaient des informations nécessaires à la prise de décision?

En 1999, les syndicats assermentés se permettaient, quant à eux, de brocarder la phalange d'économistes lucides qui prévoyaient, oiseaux de mauvais augure, la faillite du système par répartition. Chacun se souvient encore de ce courrier vengeur et

indigné, adressé à Jean-Michel Charpin (auteur en 1999 du rapport au premier ministre *L'avenir de nos retraites*) par Jean-Luc Cazette, président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des salariés (CNAV), décédé depuis, qui contestait les conclusions desdits économistes. Il déclarait à l'époque: «Comment considérer que le chômage, durant toute cette période, va rester à un niveau extrêmement élevé, à peine inférieur à 10%!».

Que dire, que penser? Si ce n'est que tous ces braves gens n'avaient rien compris, n'ont rien compris, ne comprennent rien et... ne comprendront jamais rien!

Dupont le Franchouillard

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Il paraît que le nombre de jeunes cyclistes a diminué de moitié en vingt ans. *Exit* les illusions des écolos.» Dites: «Il paraît que le nombre de jeunes cyclistes a diminué de moitié en vingt ans. *Exeunt* les illusions des écolos.»

Le pinailleur

La capitulation est spirituelle

L'Occident et son cœur historique, l'Europe, ne souffrent pas fondamentalement d'un mal économique ou commercial. Ils se désagrègent parce que le cancer qui les ronge est de nature spirituelle ou plus précisément religieuse. Deux axes de combat sont aujourd'hui délaissés, pour ne pas dire abandonnés à l'ennemi : l'islam et l'éducation.

S'agissant du premier, la journaliste Elisabeth Schemla, auteur d'un essai paru chez Plon, *Islam, l'épreuve française*, note ceci : « Tout le monde concourt au mensonge consistant à distinguer un islam radical, minoritaire, de celui qui serait pratiqué par une immense majorité de musulmans jugés "bons" par les Occidentaux eux-mêmes. » Même un homme de gauche, Pascal Boniface, conteste le bien-fondé de cette distinction. Mais ce mensonge est pour ainsi dire connaturel à l'esprit occidental moderne, qui ne veut pas voir deux choses :

1. que l'islam se radicalise en Europe en proportion de la désaffection que les Européens eux-mêmes éprouvent à l'égard de leur religion fondatrice, le catholicisme romain ;
2. que leur esprit critique ne s'exerce jamais contre cette secte, ni aucune autre d'origine chrétienne, mais contre le seul catholicisme romain. Un tel parti-pris entraîne une sanction immédiate : quand on dénature la fonction même de l'esprit critique, celui-ci perd du même coup toute sa vigueur,

puisqu'il cesse de dénoncer l'abus sous prétexte de religion pour ne discréditer que ce qu'il y a de vrai dans la religion !

L'Occident critique les croisades, qui n'étaient que des réactions défensives contre les abus de l'islam dans les lieux saints, et, simultanément, il s'abstient de dénoncer la totale irrationalité de cette croyance, contestable déjà au seul plan scientifique et historique. Vatican II a certes aggravé le mal, mais on peut dire aussi qu'il l'a définitivement inoculé en milieu officiellement catholique. Qui, aujourd'hui, souscrirait à ces deux jugements, l'un d'un pape canonisé par l'Eglise, Pie V, disant ceci dans une allocution de 1571 aux ambassadeurs et cardinaux d'Espagne et de Venise : « Quand je pense que le Turc, plus barbare encore dans sa religion que dans ses coutumes et dans ses mœurs (...) » et l'autre de l'abbé René-François Rohrbacher, extrait de son *Histoire universelle de l'Eglise catholique* : « Son Alcoran est une rapsodie fastidieuse (...) un chaos où se trouvent pêle-mêle des histoires plus ou moins altérées de l'Ancien et du Nouveau Testament, (...) et des contradictions manifestes, des ignorances grossières, comme quand il confond la Vierge Marie avec Marie, fille d'Amram et sœur d'Aaron » ?

Une telle religion est-elle respectable ? Evidemment non ! Interdire de l'affirmer publiquement au nom d'un prétendu respect de toute croyance, sous prétexte que celle-ci au-

rait un caractère religieux, n'est qu'une imposture et, en plus, une trahison des droits de l'esprit humain.

Or c'est très exactement ce que n'a cessé de combattre un écrivain valaisan dans l'enseignement, Jean-Romain Putallaz, sans succès, naturellement. Car par la pédagogie spirituellement orientée, ou plutôt désorientée, il s'agit de détruire la raison en donnant une place induue à l'émotion et aux impulsions. « Un être guidé par ses émotions et amputé de sa raison est manipulable et forcément manipulé », note-t-il¹. Ce que Vatican II a réalisé dans le monde catholique adulte, la pédagogie moderne l'achève dans la déformation des jeunes générations. L'Occident se tue moralement, intellectuellement et spirituellement et ses tueurs vivent en paix, gagnent confortablement leur vie, ont pignon sur rue. Vous ne me croyez pas ? Rendez-vous dans vingt ans...

Avec cette ultime observation d'un observateur politique à une époque où, chez nous, les esprits étaient encore lucides parce qu'éveillés : « Le régime habituel en islam est le despotisme tempéré par l'assassinat. »² Le fameux « printemps arabe » a authentifié ce jugement pour l'heure présente...

Michel de Preux

¹ *Nouvelliste*, édition du mardi 4 juin 2013, page 21, rubrique « Société ».

² Bonald.

Bricoles

Bien joué !

La nouvelle convention sur les successions qui devrait lier prochainement la Suisse et la France pénalisera considérablement, sur le plan fiscal, les héritiers demeurés en France de Français domiciliés en Suisse. En effet, c'est le droit des successions français qui s'appliquera alors pour les malheureux légataires, lesquels se verront prélever 45% de leur héritage, alors que le droit suisse ne leur prenait que 7%.

Loin de se réjouir à la perspective de contribuer encore plus aux gaspillages de l'Etat français, ce qui serait un indice de leur conscience citoyenne, les futurs héritiers semblent, pour beaucoup, désireux de venir s'installer dans notre beau pays.

Je ne devrais pas critiquer la conseillère fédérale Widmer. C'est une fine politique grâce à qui la Suisse prospère verra augmenter le nombre de ses contribuables et la France ruinée diminuer le sien.

Population décimée

Sauve qui peut ! Entre juin et juillet 2013, la Suisse a connu deux **flambées** de rougeole : vingt-neuf cas en Suisse centrale et huit au Tessin. Que fait le gouvernement fédéral ?

Le gouvernement fédéral compte dépenser six millions de francs pour éradiquer cette affreuse et mortelle maladie d'ici à 2015 – les cantons seront autorisés à payer la moitié de la facture, merci pour eux. Eradiquer ? Enfin presque, puisqu'on espère que 95% de la population sera alors vaccinée, soit 19% de plus qu'actuellement.

Si on laissait faire la nature, les petits enfants continueraient à attraper la rougeole à

un âge où elle n'est qu'un mauvais moment à passer et la population serait immunisée sans qu'il soit nécessaire de dépenser des millions.

En attendant, on interdit de salle de classe, voire d'établissement scolaire, toutes les personnes non vaccinées pour un seul cas de rougeole déclaré. En effet, une directive de cet organisme totalitaire qu'est l'Office fédéral de la santé publique préconise l'exclusion des moutons noirs pour vingt et un jours. Combien de parents et de maîtres résisteront durablement à cette « mesure préventive » qui n'est rien d'autre qu'une incitation à la vaccination sous forme de chantage ?

Tribunaux étrangers

Le Conseil fédéral, contre l'avis de la plupart des partis, heureusement, serait favorable à ce que les initiatives populaires soient contrôlées non seulement sous l'angle de la validité des signatures mais aussi sous celui de leur compatibilité avec le droit international et, en particulier, avec le droit européen.

Ce n'est pas pour nous étonner, tant nos « sages » semblent disposés à s'incliner devant les diktats de l'étranger et ceux des cours judiciaires non helvétiques.

N'a-t-on pas appris au cours de l'été que la Cour européenne des droits de l'homme avait une nouvelle fois condamné notre pays dans une affaire de demande d'asile qui devrait relever de notre seule souveraineté ? que le Conseil fédéral est prêt à accepter un rôle accru de la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre du renouvellement de la voie bilatérale ? et que, enfin, la conseillère fédérale Widmer semble

trouver légitime que les banques suisses qui ne sont pas encore dans le collimateur de la justice des Etats-Unis soient astreintes à prouver qu'elles n'ont pas enfreint la loi américaine, les USA se chargeant ensuite de décider de la procédure judiciaire à appliquer – ou pas ?

On se plaît à regretter de ne pouvoir congédier tous ces mauvais serviteurs comme des malpropres.

Elle l'a fait !

On entend souvent dire à juste titre que les défenseurs inconditionnels des requérants d'asile – qui, cela va de soi, ont le monopole de la générosité et du sens de l'accueil – devraient commencer par prêcher d'exemple en ouvrant leurs propres portes à ces victimes de persécutions avérées ou non.

La conseillère d'Etat écologiste argovienne Suzanne Hochuli, chef du Département de la santé et des affaires sociales de son canton, s'est exécutée en accueillant chez elle une femme angolaise et ses deux enfants.

C'était fin juillet. On ne sait pas pourquoi ces requérants sont en Suisse ni ce que l'expérience a donné, mais un tel exemple de cohérence est suffisamment rare pour qu'on le salue.

M.P.

Rédacteur responsable : Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel : courrier@pamphlet.ch

Au bout d'une pique!

Les juges sont des salopards qui protègent systématiquement les criminels. Voilà ce qu'on entend au «Café du Commerce» et dans ses avatars modernes que sont les forums en ligne. Les sentences populaires qui s'expriment dans ce genre d'endroit sont rarement d'un haut niveau intellectuel; disons même qu'elles émanent souvent de frustrés, d'aigris, de menteurs, d'affabulateurs, de fêlés, d'abrutis analphabètes. Mais comment leur donner tort quand les juges eux-mêmes, jour après jour, font tout pour nous convaincre qu'ils sont réellement des salopards, ou éventuellement des imbéciles?

L'affaire qui indignait la population depuis quelques jours est celle de ce violeur récidiviste autorisé à sortir tranquillement de sa prison genevoise pour aller faire de l'équitation avec une sociothérapeute, et qui en a profité pour tuer cette dernière et disparaître dans la nature. Au mois de mai, c'est dans la Broye vaudoise qu'une femme est morte sous les coups d'un homme déjà condamné pour assassinat mais bénéficiant d'une semi-liberté; une «enquête indépendante» a conclu qu'il n'y avait eu «aucune faute» ni «aucune négligence coupable» de la part de la justice. Mêmes conclusions il y a quelques jours en Argovie, où la Cour suprême a définitivement blanchi les juges qui, en 2009, avaient laissé en liberté un criminel toxicomane, lequel avait alors pu massacrer et égorger une jeune Fribourgeoise.

Au-delà de ces cas tragiques, la liste des scandales est interminable. Parmi les plus ré-

cents et les plus édifiants, on a appris en août qu'un délinquant zuricois multirécidiviste et violent se voyait offrir par le Tribunal des mineurs, aux frais des contribuables, «un appartement de quatre pièces et demi, avec services de nettoyage, de buanderie et de cuisine», un enseignement privé, un avocat, et surtout des cours de boxe thaïe dispensés par un criminel albanais! Au même moment, les juges fédéraux obligeaient le canton de Soleure à accorder une naturalisation facilitée aux deux filles d'un Turc vivant en Turquie et qui avait obtenu la nationalité suisse par un faux mariage. Quant à la Cour européenne des droits de l'homme, elle a interdit à la Suisse d'expulser un trafiquant de drogue nigérian dont toute la famille dépend de l'aide sociale, laquelle lui a déjà versé 165'000 francs; pour faire bonne mesure, les juges européens ont exigé qu'on paie encore 9000 euros de frais et dépens à cet individu.

On renonce à citer ici tous les cas «ordinaires» de délinquants relâchés dans la nature, de policiers condamnés pour avoir fait leur travail, de jugements favorables à des organisations écologistes extrémistes ou à des journalistes malhonnêtes, sans compter les verdicts politiques où des tribunaux interprètent le droit suisse à leur guise en invoquant des «principes supérieurs».

Il y a quelques années, les accusations portées contre des juges émanaient de types un peu cinglés; aujourd'hui, ce n'est même plus du populisme de bas étage que de dire que la justice est devenue une sinistre farce. Dans

ces conditions, il faut une sacrée dose d'impudence à certains hauts magistrats pour venir s'épancher dans la presse en expliquant qu'ils «comprennent» les sentiments de la population mais que la loi est la loi, qu'on est obligé de l'appliquer, et qu'en aucun cas les citoyens ne doivent songer à faire justice eux-mêmes. La réalité est que, justement, ils y songent. Aujourd'hui, ce sont encore des veaux qui s'indignent à grands cris mais ne bougent pas le petit doigt et continuent à consommer paisiblement dans les supermarchés. Mais si la situation continue à se dégrader, on ne peut exclure que leur instinct de survie se réveille et que, profitant du chaos ambiant, ils finissent par descendre dans la rue pour promener la tête de ces magistrats au bout d'une pique!

Certes, les politiciens portent leur part de responsabilité lorsqu'ils votent des textes iniques. Mais si les juges étaient mus par autre chose que la partialité ou la couardise, ils appliqueraient déjà avec rigueur les lois qui peuvent l'être, et se récuseraient ou démissionneraient lorsque le cadre législatif ne leur permet plus de rendre la justice en leur âme et conscience. A défaut, ils ne valent pas mieux que la nuée de petits fonctionnaires médiocres et méchants qui ont œuvré pendant des années au service des anciens régimes communistes. Il est vrai qu'il n'y a hélas aucune raison pour que les juges d'ici et d'aujourd'hui soient meilleurs que ceux d'hier et d'ailleurs.

Pollux

Lucie, Marie, Adeline... à qui le tour?

Les politiques, dans une belle unanimité, déplorent le nouveau drame qui a coûté la vie à une psycho-thérapeute, assassinée par un violeur récidiviste, qu'elle accompagnait, seule, à un stage de réinsertion, mais ils sont tout aussi unanimes pour proclamer que la loi n'est pas en cause, qu'il ne faut pas réagir dans l'émotion et que seuls les critères de dangerosité du prisonnier devront à l'avenir être mieux appréciés.

On nous avait déjà récité ces balivernes la dernière fois, ainsi que l'avant-dernière.

J'observe que les directeurs d'établissements et les dames psychologues qui suivent les détenus accordent plus d'importance – et c'est bien leur rôle et leur mission – aux chances de réinsertion sociale de leurs «clients» qu'à la protection de la sécurité publique.

Même le législateur est atteint du syndrome de la libération anticipée: au temps de mes études, l'article 38 du code pénal prescrivait déjà une libération anticipée aux deux tiers de la peine. Mais c'était une possibilité: «L'autorité compétente pourra le libérer (...)» Aujourd'hui, l'article 86 du code pénal proclame: «L'autorité compétente libère conditionnellement le détenu (...)» C'est maintenant la règle et si elle refuse, l'autorité compétente devra se prononcer de nouveau chaque année.

Condamné à cinq puis quinze ans de prison pour deux viols, Fabrice A. était donc un criminel endurci. Si on ne veut pas rétablir la peine de mort, il faut s'accommoder d'un risque statistiquement déterminable de récidive de l'activité criminelle. Mais, pour le pu-

blic, il est très différent que la récidive intervienne après que le criminel a subi la totalité de sa peine ou que le nouveau crime soit commis alors que le délinquant aurait dû être encore à l'ombre, si les psychiatres avaient été plus lucides.

Dans le premier cas, ce sont les juges qui ont eu tort de prononcer une peine plutôt qu'une mesure. Mais les magistrats peuvent se tromper, dans un sens comme dans l'autre. Et il existe des voies de recours à la disposition du procureur général.

Dans le cas d'une libération anticipée, la responsabilité du criminel est partagée avec celle des autorités de libération, à l'évidence constituées d'ânes bâtés. Dans *Le Temps* de ce samedi, l'éditorialiste tente de nous convaincre que le système des Pâquerettes est excellent, qu'il donne de très bons résultats: «Ceux qui œuvrent au jour le jour aux côtés de ces criminels endurcis, convaincus que le meilleur moyen de protéger la société est de bien préparer leur sortie, savent qu'on ne peut sacrifier tous les objectifs futurs à la seule sécurité immédiate.»

Il y a des gens qui pensent, au contraire, que le meilleur moyen de protéger la société des criminels endurcis est de les exécuter, ou de les castrer, ou de les maintenir en prison jusqu'au dernier jour de leur peine. La réinsertion sociale doit rester un objectif très secondaire: pas d'appartement de quatre pièces et demi, de cours de boxe thaïe ou d'équitation aux frais du contribuable. Les chômeurs honnêtes n'en demandent pas tant!

C.P.

Bricoles

Histoire belge

Des chercheurs appartenant à un institut belge promettent de mettre au point une technique de fécondation in vitro peu coûteuse. On n'arrête pas le progrès!

Les chercheurs en question seront en outre des bienfaiteurs du tiers-monde, puisque la nouvelle technique sera destinée prioritairement aux pays en voie de développement, qui souffrent, comme chacun sait, d'un déficit démographique chronique!

Crime de lèse-presse

S'exprimant devant les éditeurs de journaux suisses-allemands le 13 septembre à Interlaken, le conseiller fédéral Ueli Maurer a dénoncé l'uniformité des contenus et opinions publiés par les médias suisses, ainsi que l'asservissement d'iceux aux tabous du politiquement correct.

Ses auditeurs se sont empressés de lui donner raison en le huant quasiment comme un seul homme.

Somme toute, il n'est pas si mal ce Maurer!

Proposition

Des requérants d'asile ont manifesté, en campant en ville de Soleure, contre leur installation «indigne d'un être humain» dans un abri de protection civile. Ils ont en outre refusé les solutions de rechange qu'on n'aurait jamais dû leur proposer.

S'ils aiment tellement le camping, pourquoi ne pas leur proposer de passer l'hiver sous tente?

M.P.